

Plan de cours

CRI-3800 – Principes d'évaluation clinique

Cours magistraux : Zoom

Professeur : Jean-Pierre Guay

jean-pierre.guay@umontreal.ca

Bureau : C-4079

Monitrice : Ann-Pierre Raiche

ann-pierre.raiche@umontreal.ca

1. *Descripteur du cours*

Histoire de cas et évaluation : le sujet, la situation, les ressources à mobiliser. Scénarios d'application dans les situations spécifiques.

2. *Objectifs du cours*

- Développer une meilleure connaissance des travaux portant sur les instruments utilisés par les criminologues et de la façon dont ils sont développés
- Mieux connaître l'évolution des travaux et des instruments l'évaluation du risque
- Développer un esprit critique face à la pratique criminologique de l'évaluation et de la prédiction
- Développer une connaissance plus approfondie de la cotation d'un instrument d'évaluation du risque
- Comprendre l'interface entre le risque et la protection

3. *Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours*

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent pour ce faire, en demander l'autorisation au professeur ou au chargé de cours concerné. Le professeur ou le chargé de cours peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré. L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps, et pourront faire l'objet de sanctions.

Compte tenu de la nature sensible des contenus, l'enregistrement ou la diffusion est strictement interdite et passible de sanctions.

4. *Règlement des études de premier cycle*

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

5. *Révision de l'évaluation (article 9.5)*

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

6. *Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)*

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

7. *Justification d'une absence (article 9.9)*

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_for_m.pdf

8. Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

DOCUMENTS ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES:

- Documents distribués en classe ou accessibles sur Studium

ÉVALUATION¹

- Examen cotation YLS/CMI (40%) : _____ 10 juin 2023
- Rapport d'évaluation (35%) : _____ 17 juin 2023
- Examen théorique (25%): _____ 17 juin 2023

BARÈME DE NOTATION

Points	Note littérale	Valeur	Rang
4,3	A+	excellent	8%
4	A		25%
3,7	A-		
3,3	B+	Très bon	35%
3	B		
2,7	B-		
2,3	C+	bon	25%
2	C		
1,7	C-		
1,3	D+	passable	0-7%
1	D		
0	E	échec	0%

¹ En cas de circonstances extraordinaires au-delà du contrôle de l'Université et sur la décision de celle-ci, l'évaluation des apprentissages dans ce cours est sujette à changement.

Samedi le 13 mai 2023

AM

Introduction : la place de l'évaluation dans les pratiques de pointe

- Introduction sur les principes du cours
- Présentation du plan de cours
- Présentation des évaluations
- L'intervention auprès des auteurs d'infractions

Lecture:

Benbouriche, M., Guay, J.P. & Vanderstukken, O. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité, *Pratiques psychologiques*, 21, 219-234.
doi:10.1016/j.prps.2015.05.002

Prédiction et jugement clinique en évaluation du risque

- Les pratiques basées sur les données probantes
- L'essentiel du débat et son évolution
- Les biais cliniques classiques

Lectures :

Guay, J.P., Benbouriche, M. et Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. *Pratiques psychologiques*, 21, p. 235-247, <http://dx.doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.005>

Guay, J.P. & Parent, G. (2018). Broken legs, clinical overrides and recidivism risk: An analysis of decisions to adjust risk levels with the LS/CMI, *Criminal Justice and Behavior*, 45, 82-100.
<https://doi.org/10.1177/0093854817719482>

Guay, J.-P., Da Silva Guerreiro, J. & Crocker, A. G. (2022). Les méthodes et enjeux relatifs à l'évaluation du risque de la violence hétérodirigée. *Santé mentale au Québec*, 47(1), 63–85.
<https://doi.org/10.7202/1094145ar>

PM

Notions de psychométrie : les questions de fidélité et de validité

- La fidélité et sa mesure
- La validité et les types de validité
- L'utilité des notions de psychométrie dans l'économie générale de l'évaluation des personnes
- Les méthodes statistiques couramment utilisées dans le champ de l'évaluation du risque
 - Sensibilités et spécificité, Courbes ROC, AUC, analyses de survie et autres petits bonheurs.

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI

- Principes de cotation et application
- Le cas particulier du Québec
- Quelques données préliminaires

- Le développement du LS/CMI et les principes théoriques derrière l'instrument et les bases empiriques de l'instrument
- Survol des principales sections de l'instrument
- Présentation de Michael

Lecture préparatoire :

Hoge, R. D. (2010). Youth Level of Service/Case Management Inventory. In R. K. Otto & K. S. Douglas (Eds.), *Handbook of violent risk assessment* (pp. 81–95). New York: Routledge/Taylor & Francis Group.

Dimanche le 14 mai 2023

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI

- Les règles de cotation

Exercice de cotation YLS/CMI : Michael

Samedi le 20 mai 2023

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI

- Les règles de cotation

Exercice de cotation YLS/CMI : Michael

Samedi le 10 juin 2023

AM

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI

- Les règles de cotation

PM

**Examen de cotation YLS/CMI
Remise du rapport d'évaluation (17 juin)**

Dimanche le 11 juin 2023

L'évaluation du risque et des besoins chez les adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel : une application avec le J-SOAP-II

Exercice de cotation J-SOAP-II: Walter

Samedi le 17 juin 2023

AM

L'évaluation du risque et des besoins chez les adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel : une application avec le J-SOAP-II

Exercice de cotation J-SOAP-II: Walter

PM

Examen théorique
Remise du rapport

9. *Évaluations*

Examen pratique YLS/CMI (40%)

L'examen pratique consiste à mener un entretien avec un jeune auteur d'infraction virtuel (AVA) et coter le YLS/CMI. Elle sera accessible en ligne pour les étudiants. L'évaluation se fera en ligne. Des locaux avec des postes de travail informatique seront aussi mis à disposition des étudiants.

Rapport d'évaluation (35%)

Le travail consiste en un rapport d'évaluation d'un auteur d'infraction virtuel (AVA). Il s'agira de faire état du risque et des besoins, des forces et éléments protecteurs et de proposer des axes de travail.

Examen théorique (25%)

L'examen final consiste en une série de questions vrai ou faux, choix multiples, court et moyen développement portant sur la matière vue en classe et les lectures.